

EDITORIAL



Une fois n'est pas coutume, le deuxième numéro de la Lettre de l'Observatoire se consacre entièrement aux revenus des avocats.

Certains verront là le souci de coller à l'actualité. Tout actif qui se respecte ne vient-il pas de transmettre sa déclaration de revenus 2004 à son administration fiscale ? Ce n'est en fait qu'un simple concours de circonstances mais cet excellent « timing » nous laisse à espérer que les chiffres publiés ci-dessous qui révèlent d'importantes différences ne serait-ce que selon le lieu ou le mode d'exercice permettront aux avocats de se situer et qu'ils y trouveront matière à réflexion.

Dans tous les cas, nous vous invitons à consulter l'intégralité du cahier sur les revenus qui sera publié sur le site de l'Observatoire dans le courant du mois d'avril qui vient compléter les cahiers 1 et 2 qui traitaient des aspects démographiques et des modes & structures d'exercice.

Alain Hollande
Vice-Président

REVENUS CUMULES

8 % des avocats
déclarent des revenus
nuls ou déficitaires

En 2003, le taux des avocats déclarant des revenus nuls ou déficitaires est de 8 %, il se décompose en 3 % de déclarants nuls et 5,6 % de déclarants déficitaires. (Source CNBF).

2,544 Mds €
De revenus à l'échelle
nationale

En 2004, le revenu cumulé des avocats en France¹ s'établit à 2,544 milliards d'euros, ce qui correspond à une croissance de 63,5 % par rapport à l'exercice fiscal 1996, soit 7 % de croissance moyenne annuelle. L'Île de France connaît sur cette période une croissance de +84,3 % de ses revenus cumulés du fait notamment de la forte croissance du barreau de Paris. Les Pays de la Loire enregistrent une augmentation de 60,7 %, la région Rhône-Alpes de +54,6 %, et le Languedoc-Roussillon de 52,9 %. A l'inverse, la Bourgogne avec 14 % et la Franche-Comté avec 23 % se situent assez loin de la moyenne nationale. A noter que dans ces deux régions l'accroissement du nombre des avocats s'effectue à un rythme plus lent que celui de la moyenne nationale.

1,324 Md €
De revenus cumulés en
2004 pour Paris

Le barreau de Paris a dépassé le seuil du milliard d'euros de revenus cumulés en 2004. Il se place devant les barreaux de Lyon (95,11 M€), Nanterre (79,99 M€), Marseille (55,42 M€) et Toulouse (37,61 M€). A l'autre extrême, on retrouve les barreaux de : Lure avec 0,418 M€, Belley avec 0,456 M € et Péronne, 0,468 M€. (Source CNBF).

¹ Hors avocats de la Cour de cassation et avocats étrangers

La moitié de l'effectif perçoit

17,5 %
des revenus

La répartition des revenus ne s'effectue pas de façon homogène. Si l'on classe les avocats en fonction de leurs revenus par ordre croissant et que l'on divise en quatre parties égales (les quartiles) l'ensemble ainsi constitué, on constate que le premier quartile d'avocats perçoit 5 % des revenus générés par l'ensemble des avocats. Le deuxième quartile qui correspond à la première moitié de l'effectif en perçoit 17,5 % et les trois quarts de l'effectif 38 %. Ce qui signifie que les avocats appartenant au quatrième et dernier quartile (population comprise entre 75 et 100 %) perçoivent 62 % du revenu total, c'est-à-dire presque les deux tiers des revenus.

4,648 M€
Montant du revenu le plus élevé

En 2002, le revenu annuel le plus élevé observé en France concernant la profession est de 4,648 millions d'euros. Son montant a augmenté en cinq ans de 66,5 %. Pour le premier quartile de l'effectif des avocats, le revenu annuel le plus élevé est de 23.195 €, pour le deuxième quartile il est de 39.755 € et pour le 3^{ème} quartile il est de 71.411 €. On notera que ces données n'intègrent que les avocats ayant au moins une année révolue d'exercice qui déclarent un résultat positif. (Source CNBF).

REVENUS MOYENS

De fortes disparités

- 2,5 %
Pour le revenu moyen en euros constants

Les apparences sont trompeuses. A l'échelle nationale et en euros constants, le revenu moyen des avocats a diminué de 2,5 % en 14 ans. Dans le même temps en euros courants il a augmenté de 23,7 %. En 2004, son montant s'élève à 66547 € (Source CNBF).

2,6
Coefficient multiplicateur entre l'Ile de France et la Corse

En 2004, le revenu moyen annuel en France s'établit à 65.775 en euros courants. En 9 ans, il a augmenté de 22,7 %. De fortes disparités existent d'une région à l'autre, d'un barreau à l'autre et au sein d'une même région. Ainsi, l'Ile de France avec 79.810 € a un revenu moyen 2,6 fois plus élevé que celui de la région Corse qui est de 29.983 €. Mais le revenu moyen de l'Ile de France quand on fait abstraction des barreaux de Paris et Nanterre n'est plus que de 45.498 € et rejoint le dernier quart du classement des régions par importance du revenu moyen. (Source CNBF).

117.419 €
D'amplitude pour le revenu moyen

L'observation du détail des revenus moyens barreau par barreau, permet d'évaluer les différences existant d'un lieu d'exercice à un autre. Pour l'ensemble des avocats, 117.149 € séparent le revenu moyen le plus élevé, celui du barreau de Briey (147 351 €), de celui de Bastia (29 932 €) qui est le moins élevé. Pour les avocats de moins de 10 ans d'exercice, cette amplitude est de 30.232 € et elle est de 145 092 € pour les avocats de plus de 10 ans d'exercice. (Source CNBF).

40.840 €
Revenu médian France

En 2004, le revenu médian² pour la France, s'établit à 40.840 €. Son montant est inférieur de 38 % au revenu moyen annuel. Il est de 31.478€ pour les avocats ayant moins de 10 ans d'exercice et de 54.873 € pour ceux qui comptent plus de 10 ans d'exercice ; dans les deux cas le revenu médian reste inférieur au revenu moyen annuel, respectivement de 25 % et 37 %. (Source CNBF).

158.728 €
écart entre un indépendant /associé de SEP

Le revenu annuel moyen salarié en 2002 en France, s'établissait à 54.048 €, montant à comparer au revenu moyen d'un indépendant : 43.096 €, ou d'un avocat exerçant en association : 171.640 € ou mieux encore au sein d'une SEP : 201.824 € de revenu moyen annuel. (Source CNBF)

²Moyenne et médiane sont deux indicateurs résumés de la distribution d'une variable quantitative. La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties ayant le même effectif lorsqu'on trie celles -ci par valeurs ordonnées.